

BUREAU DE L'INFORMATION – 38^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

APX

Date	4 novembre 2015	Salle	SALLE XI
Séance n°	1	Heure	De : 10h A : 13h

Président(s)	S. E. M. Matthew Sudders	Pays	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
---------------------	--------------------------	-------------	---

RESUME DES DEBATS

POINTS EXAMINES	Point 1.3 – Rapport de la Directrice générale sur les communications reçues des États membres invoquant les dispositions de l'article IV.C, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif Point 5.4 Révision du mandat du Comité consultatif de surveillance Point 5.6 Définition des régions en vue de l'exécution par l'Organisation des activités de caractère régional Point 10.4 Rapport de la Directrice générale sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) Point 10.1 Statut et Règlement du personnel		
Débat n°	1	Progrès des débats	Point 1.3 examen à poursuivre et à conclure le 6 nov. l'après-midi Point 5.4 fin Point 5.6 fin Point 10.4 fin Point 10.1 Suite le 4 nov. l'après-midi
Documents correspondants	Point 1.3 38 C/10 et Add. Point 5.4 38 C/52 Point 5.6 38 C/58 Point 10.4 38 C/43 Point 10.1 38 C/40 et Add.		
Projet(s) de résolution examiné(s)	Aucun projet de résolution examiné durant le débat		
Pays ayant pris la parole	Point 1.3 Nigéria, Sénégal, El Salvador, Barbade, Allemagne, Oman, Chine, Philippines Point 5.4 Sainte-Lucie, Canada, Cuba, Nigéria, El Salvador, Malaisie, Guinée Point 5.6 Barbade Point 10.4 Canada, Kenya, Malaisie, République de Corée, Mexique, Nigéria, Brésil, Argentine, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Allemagne, Chili, Algérie, El Salvador Point 10.1 Allemagne, Slovaquie, Brésil, Canada, Algérie, Sainte-Lucie		
Résumé des débats	Election du Bureau de la Commission Adoption du calendrier des travaux de la Commission avec modifications Point 1.3 examen à poursuivre au regard des travaux du Groupe de travail sur les droits de vote le vendredi 6 novembre dans l'après-midi Point 5.4 a été adopté avec amendements Point 5.6 a été adopté sans amendements Point 10.4 a été adopté avec amendements Point 10.1 La décision dans le document 38 C/40 a été adopté sans amendement, examen		

	à poursuivre durant la séance de l'après-midi avec le document 38 C/40 Add.
--	---